

Plan de Développement Durable

CH de la Risle

Instances octobre 2017



Contexte

- Le projet de développement durable du CH de la Risle s'inscrit dans la démarche d'affirmation de la responsabilité sociale et environnementale (RSE) des établissements de santé impulsée par le gouvernement à travers la Stratégie nationale de transition écologique.
- Il vise en particulier à traduire au niveau local les principes définis par la Convention développement durable 2017-2020 qu'ont renouvelé en mai 2017 l'Etat et les fédérations du secteur sanitaire, social et médico-social (notamment la FHF).



La convention de développement durable du secteur sanitaire & social (mai 2017)

8 axes prioritaires :

- Pilotage stratégique de la démarche Développement Durable
- Communication et formation
- Prise en compte de la dimension humaine
- Politique d'achat
- Préservation des ressources énergétiques
- Prévention et gestion des déchets
- Optimisation des transports et déplacements
- Action sur les systèmes d'information

L'engagement ARS Normandie – ADEME (accord cadre juillet 2017)

Communiqué du 10 juillet 2017 sur accord cadre environnement-maîtrise de l'énergie

4 sujets principaux :

- Réduction des consommations d'énergie
- Rénovation « performante » des bâtiments existants
- Développement des achats responsables
- Réduction du gaspillage alimentaire

Prise en compte des critères de certification HAS / V2014

En particulier :

- 1b. Management stratégique: Engagement dans le Développement Durable
- 6f. Achats et approvisionnements écoresponsables
- 7a. Gestion de l'eau
- 7b. Gestion de l'air
- 7c. Gestion de l'énergie
- 7e. Gestion des déchets



Méthodologie

- Mise en place d'un COPIL composé de :
 - S. Arkhipoff, Directeur Adjoint, en charge du projet Développement Durable
 - S. Latter, DRH/DSI
 - C. Martin, responsable Patrimoine/travaux
 - F. Platel, responsable ST, référent déchets
 - C. Segyo, ingénieur Qualité & Gestion des Risques
 - N. Leneveu, pôle filière gériatrique
 - J. Bisson, pôle activités transversales
 - C. Fermey, pôle santé et prévention
 - E. Hébert, CHSCT
 - R. Fras, cellule Achats
 - C. Roelens, infirmière hygiéniste
- Analyse des orientations nationales/régionales
- Prise en compte des objectifs des objectifs de certification
- Réalisation du diagnostic Développement Durable
- Définition des pistes de travail pour 2017-2021

Le plan Développement Durable sera actualisé et réajusté tous les ans



Diagnostic Développement Durable (juillet 2017)

- Adhésion à l'Observatoire du Développement Durable du secteur sanitaire et social (mis en place en juin 2017 suite à convention FHF)
- Utilisation de l'outil ANAP, comportant 6 volets:
 - Gouvernance
 - Social
 - Sociétal
 - Environnemental
 - Achats
 - Économique
- Résultats: globalement dans la moyenne (maturité de 52%)
- Remplissage presque total (sauf bilan carbone, énergies renouvelables et tonnage ordures ménagères)
- **Résultats :**
 - bon/très bons sur social et sociétal,**
 - corrects sur gouvernance générale,**
 - mais faibles sur économie, énergie et déchets, notamment:**
 - **Bilan énergétique/GES**
 - **Plan de mobilité**
 - **Tri des déchets alimentaires**
 - **Suivi d'Indicateurs Développement Durable/extra-financiers**



7 axes de travail :

Axe 1 : Inscription de la démarche de développement durable dans le management stratégique de l'établissement

Axe 2: Formation et communication sur les enjeux du développement durable

Axe 3 : Politique d'achats éco-responsable

Axe 4 : Préservation des ressources et amélioration de l'efficacité énergétique

Axe 5 : Prévention et gestion des déchets

Axe 6 : Transports et déplacements

Axe 7 : Impact des systèmes d'information



Axe 1 : Inscription de la démarche de développement durable dans le management stratégique de l'établissement

Objectifs :

- Formaliser un plan de Développement Durable inclus dans le projet d'établissement 2017-2022
- Identifier un pilotage : directeur référent, mise en place d'un COPIL
- Réaliser un diagnostic Développement Durable (en cours)
- Mettre en place des indicateurs d'impact / tableau de bord (énergie, papiers...)
- Volet social : management durable des ressources humaines ; amélioration des conditions de travail, qualité de vie au travail, prévention des arrêts de travail et des maladies professionnelles, gestion des risques, DUERP

Inclus dans les actions prévues par le projet social et le CLACT

Priorités :

- 1) Créer un tableau de bord Développement Durable (fin 2017)
- 2) Engager une réflexion sur la lutte contre les discriminations dans les relations de travail et dans les relations avec les usagers (2018)



Axe 2 : Formation et communication sur les enjeux du développement durable

Objectif : Formaliser un volet développement durable dans le plan de communication de l'établissement (rubrique Eco-Geste du journal interne, relais d'infos sur sites intranet et internet, participation à la journée mondiale de l'environnement...)

Priorités :

- 1) Elaborer un guide Hôpital éco-responsable (2018)
- 2) Former des personnels, en particulier acheteurs et logistiques, à travers la participation au RAN COPER (Réseau des Acheteurs Normands pour le Développement Durable)
- 3) Intégrer une charte Eco dans le livret d'accueil des agents (2017)
- 4) Sensibiliser annuellement les agents au développement durable lors de la Journée mondiale (juin)



Axe 3 : Politique d'achats éco-responsable

Objectif :

Formaliser une politique d'achat intégrant une dimension éco responsable :

- Intégrer des critères environnementaux dans les processus d'achat gérés directement ou au niveau du GHT (cahiers des charges)
- Lutter contre les surconsommations et gaspillages
- Rechercher des solutions respectueuses de l'environnement (produits recyclés, non toxiques, produits bio, filières locales...)
- Prendre en compte des notions de coût global et de cycle de vie

Priorités :

- 1) Inclure systématiquement dans les cahiers des charges achat (GHT) la dimension achat éco-responsable
- 2) Engager une réflexion sur usage unique (2018) (lutte contre le gaspillage)
- 3) Mettre fin à l'utilisation des produits phytosanitaires, désherbage thermique
- 4) Réduire la consommation de papier



Axe 4 : Préservation des ressources et amélioration de l'efficacité énergétique

Objectifs :

- Effectuer un diagnostic et un programme d'actions de maîtrise de l'énergie (critère 7c)
- Maîtriser la consommation d'eau (prévention des fuites et des surconsommations)
- Rechercher l'efficacité énergétique des équipements et des bâtiments (opérations de travaux, plans de maintenance, achats d'équipements)

Priorités :

- 1) Réaliser un diagnostic énergétique, avec recherche de financement ADEME (2017)
- 2) Mettre en œuvre un plan de maîtrise énergétique, électricité, gaz, eau
- 3) Développer l'installation de détecteurs de présence à chaque rénovation électrique



Axe 5 : Prévention et gestion des déchets

Objectifs :

- Formaliser un plan de gestion des déchets, reprenant tout ce qui est déjà en place sur les DASRI, les DAOM, les diverses filières de recyclage en lien avec la ville
- Réduire à la source les déchets (emballages, déchets verts, usage unique...)
- Prévenir le gaspillage alimentaire (audit et plan d'action sur les bio-déchets, projet d'appui par stagiaire ISEL)
- Former et sensibiliser le personnel

Priorités :

- 1) Formaliser un plan de gestion des déchets (2018)
- 2) Utiliser l'éco-pâturage (2017)
- 3) Mettre en place une filière papier (2017/2018)
- 4) Mettre en œuvre un plan déchets alimentaires (audit, lutter contre les gaspillages, mettre en place un tri, projet de compostage (2018))



Axe 6 : Transports et déplacements

Objectifs :

- Formaliser un plan mobilité durable
- Réfléchir à l'optimisation des dépenses de transport de l'établissement et des ses personnels, en intégrant la dimension GHT/direction commune avec Beuzeville
- Favoriser le recours à la vidéo-conférence, en particulier au sein du GHT

Priorités :

- 1) Formaliser et valoriser un plan mobilité durable (2018/2019) :
 - Co-voiturage
 - Vélo
 - Transports en commun
- 2) Développer la vidéoconférence
- 3) Etudier l'opportunité d'un véhicule électrique (déplacements courts ex. vagemestre)
- 4) Mutualiser le bus pour Personnes à Mobilité Réduite



Axe 7 : Impact des systèmes d'information

Objectifs :

- Formaliser un diagnostic des consommations électriques liées au système d'information
- Réduire et maîtriser la consommation de papier et les coûts bureautiques

Priorités :

- 1) Suivre les économies papier/enveloppes/imprimés/cartouches d'impression
- 2) Suivre les consommations copieurs par pôle

